

Bureau des affaires de gouvernance
Le 27 mai 2025

Notification de la direction exécutive

Septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Nairobi, 8-12 décembre 2025

1. La Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement présente ses compliments à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux membres des institutions spécialisées, aux institutions spécialisées, aux organismes des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales et aux organisations d'intégration économique régionale, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux autres parties prenantes intéressées, et, conformément à l'article 7 du Règlement intérieur de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et en application de la décision 6/7 de l'Assemblée pour l'environnement en date du 1^{er} mars 2024, a l'honneur de les informer que la septième session de l'Assemblée se tiendra entièrement en présentiel au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi, du 8 au 12 décembre 2025, et réunira des participant(e)s de niveau ministériel ou de niveau plus élevé. La session, qui sera ouverte le lundi 8 décembre 2025 à 10 heures, aura pour thème « Promouvoir des solutions durables pour une planète résiliente ». En application de la décision 6/7, la session sera précédée de la septième réunion du Comité à composition non limitée des représentant(e)s permanent(e)s, qui se tiendra du 1^{er} au 5 décembre 2025.
2. L'ordre du jour provisoire de la session (UNEP/EA.7/1) a été publié conformément à l'article 9 du Règlement intérieur de l'Assemblée pour l'environnement et en application de la décision 6/7. Des informations supplémentaires concernant l'organisation de la session seront publiées sur le [site Web](#) qui lui est dédié.

Le 27 mai 2025